

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*La Pension est invariable, & consistait à quarante francs. & cinq sacs de grain, mesure de Dominiemot.*  
*Cette Pension se paye par chaque enfant, proportion du nombre, plus des frais il y a & moins il y a.*

*Nous n'avons aucune réponse à faire aux questions d'autant que notre commune ne possède aucun objet semblable.*

*Les précédentes réponses sont conformes à la vérité, & ne contiennent aucune observation à y faire, le 14. Mars 1799.*  
*Jacques Olivier*  
*Magnéval Regent*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District?

e. Canton?

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Agiez 117 N. 58*

*Agiez*

*C'est un petit village*

*Commune proprement dite*

*C'est la Paroisse dont Arnex est l'annexe & qui a son Agent chés elle.*

*Orbe,*  
*Du Léman.*

*Il n'y a point de maison du ressort de l'école hors du village qui est tout ramassé.*

*Point absolument*

*Comme il vient d'être dit.*

*Le nombre des enfants du village qui fréquentent l'école est 84. depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 16.*

*109*



( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms. Orbe, Arnece, Dossens, Dictonnières, Croz.

b. Leurs distances réciproques. Orbe est à 1/2 lieue, Arnece à 3/4, Dossens 20 minutes, Dictonnières 40, Croz 3/4 de lieue.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? à lire, à écrire, à chiffrer & à chanter les Pseaumes, l'arithmétique jusqu'à la règle de trois inclusivement.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? On tient l'école l'hiver & l'été; l'hiver depuis 8 heures jusqu'à midi & depuis une heure après midi jusqu'à 4 heures du soir. En été elle est plus courte, parce qu'il n'y vient qu'un petit nombre des plus petits enfants.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? On n'y connoît qu'un petit catéchisme d'Osterwald.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? Il y a peu de préceptes & de réglemens pour l'ordre & la décence, le Régent y maintient de son mieux l'ordre & la décence, les Pères & les Mères sont obligés d'y envoyer leurs enfants, & il y en a toujours qui s'y soustraient.

9°. Durée de l'école chaque jour? Il y a quelque désordre on y remédie, depuis la St. Martin jusqu'à Pâques elle dure environ 7 heures chaque jour, depuis Pâques elle ne dure qu'autant de temps qu'il en faut.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? Il n'y a proprement que deux classes, ceux qui savent lire, & ceux qui ne le savent pas, les premiers écrivent & font de l'arithmétique, les autres qui sont bien les deux tiers de l'école apprennent ou apprennent les lettres.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? Le Ministre faisait l'examen après lequel il nommoit de concert avec les préposés de la Commune les deux plus capables dont l'un étoit élu par le Bailli qui lui donnoit sa patente.

b. D'où est-il? De l'Abbaye ou la vallée du Sac de Joug.

c. Son nom Jean Louis Golatz.

( 3 )

d. Son âge. Il est né au commencement de l'année 1765.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? 7 enfans dont l'aîné à environ 12 ans.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? Il est entré en fonction en Automne 1787.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? Il avoit été au même Paroisse du Piquier & ensuite aux deux endroits, avant cela il travailloit du métier de lapidaire.

h. Réunit-il à son office quelq'autre fonction? quelles sont-elles? Réduit à une chétive pension il est obligé de travailler de ses bras pendant les fêtes pour fournir avec beaucoup de peine à une extrême économie aux besoins de sa famille.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? On a déjà dit qu'il y en a actuellement 84 dont 29 garçons, & 45 filles de tout âge, ils viennent tous à l'école l'hiver, mais presque point l'été.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école. a. Possède-t-elle de pareils fonds? On n'a jamais entendu parler de fonds possédés par l'école.

b. Quelle en est la valeur? Nulle, autant que le Régent peut le savoir.

c. Source des revenus. Il ne sait autre chose sur cela, sinon qu'il tiroit une partie de sa pension du château de Romaniquière, une partie de la Commune & une autre de ses écoliers.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? logés ou non? La maison de Commune est le bâtiment de l'école, il n'est pas neuf, mais il a été réparé de sorte que le logement est en état actuellement.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour être admis, combien? Les écoliers paient depuis l'âge de 5 ans à 16 1/2 quart de blé chacun, il tire de plus sur leur totalité 2 1/2.

15°. Bâtiment de l'école. a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? La maison de Commune est le bâtiment de l'école, il n'est pas neuf, mais il a été réparé de sorte que le logement est en bon état.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'instituteur & la chambre de l'école, son en bon état? dans quel bâtiment? Il n'y a qu'une chambre pour l'école, & une autre pour la contenir toute entière.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? La Commune fournit au Régent le logement dont on vient de parler.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. La Commune a qui elle appartient.

118



( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *en argent 69 s.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

*en blé environ 5 sacs,  
en orge 2 sacs,*

*en bois 4 chars qu'il doit exploiter  
lui-même.*

*Les 69 s. dérivent des eccliers qui*

*paient comme on la dit 24 s. & le reste de la*

*Commune qui paient ainsi 42 s. Les 5 sacs de*

*bled environ, sont formés des 2 quarterons*

*payés par chaque enfant, les 2 sacs d'orge*

*par le château de Romainmotier*

*enfin le bois par la Commune*

*Rien de ce qui est demandé ici de plus*

*ne regarde l'école d'Agiez, à moins*

*que l'on ne regarde comme une fondation*

*200 s. accordés par l'état de Berne*

*à la commune en don perpétuel, il y a*

*une 12<sup>e</sup> d'années à la charge d'augment*

*de 10 s. par an la pension du Regé*

*Mais ces 10 s. sont compris dans les*

*42 s. quelle lui payez*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Arnes.*

*Village ramassé.*

*Commune proprement dite*

*Paroisse d'Agiez, Agence d'Arnes même*

*D'Orbe*

*Du Siman*

*Il n'y a point de maison hors du Village appartenante au ressort de l'école*

*Il n'y en a point que dans le Village même*

119 N° 59

cole

li

723

4.

724

III

RELATIONS PERSONNELLES